

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : C2082.D18722

Mode EDITION***

Réalisé par Ange-Lucien GUIDICELLI

Pour le compte de G2S

Date de réalisation : 16 mai 2019 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 2018-DDT-SE-265 du 13 juin 2018.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

"Lot E5 Est de la ZAC LES PORTES DE BONDOUFLE" Chemin de la Ferté

91070 Bondoufle

Parcelle(s): B0512, B0515, B0520, B0538

Vendeur

SCCV PAVILLON VERT BONDOUFLE



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Bondoufle est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). La présence de Catastrophes Naturelles sur la commune rend obligatoire la déclaration de sinistres.

Votre commune				Votre immeuble			
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure Date		Concerné	Travaux	Réf.	
Aucune procédure en vigueur sur la commune			-	-	-		
Zonage de sismicité : 1 - Très faible*				non	-	-	
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				non	-	-	

^{*} Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

SOMMAIRE

Synthese	1
Imprimé officiel	
Déclaration de sinistres indemnisés	3
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	4
Annexes	5





Mode EDITION*** - 16 mai 2019 "Lot E5 Est de la ZAC LES PORTES DE BONDOUFLE" Chemin de la Ferté 91070 Bondoufle Commande SCCV PAVILLON VERT BONDOUFLE Réf. C2082.D18722 - Page 2/5

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 2018-DDT-SE-265 dυ 13/06/2018 Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 16/05/2019 2. Adresse Parcelle(s): B0512, B0515, B0520, B0538 "Lot E5 Est de la ZAC LES PORTES DE BONDOUFLE" Chemin de la Ferté 91070 Bondoufle 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn non X approuvé Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn non X 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X appliqué par anticipation L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non X non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement non X L'immeuble est situé en zone de prescription non X non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité n application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Très faible zone 1 X 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 Significatif L'immeuble se situe dans une 7one à Potentiel Radon : Faible zone 3 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente non 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) sans objet X Aucun secteur relatif à l'information sur les sols n'a été arrêté par le Préfet à ce jour Parties concernées Vendeur à le SCCV PAVILLON VERT BONDOUFLE à Acquéreur Attention I S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.





Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune de Bondoufle

Risque		Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue			09/07/2017	27/10/2017	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels			31/03/2006	04/04/2008	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels			30/09/2003	01/02/2005	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain			29/12/1999	30/12/1999	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels		01/01/1997	31/12/1997	24/08/1999	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		23/07/1988	23/07/1988	03/11/1988	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue			25/07/1984	18/10/1984	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue			31/12/1982	13/01/1983	
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur l internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	es risques majeurs	le document d'i	nformation comn	nunal sur les risq	ques majeurs et,
Préfecture : Evry - Essonne	Adr	esse de l'i	immeuble	:	
Commune : Bondoufle	"Lot E5 Est de la ZAC LES PORTES DE				
	BOI	NDOUFLE	" Chemin o	de la Ferté	
	D	II-(-) . D	0540 005	4E D0E00	DOFOO

Parcelle(s): B0512, B0515, B0520, B0538 91070 Bondoufle France Etabli le : Vendeur: Acquéreur : SCCV PAVILLON VERT BONDOUFLE



Prescri	ptions	de	travaux
---------	--------	----	---------

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par G2S en date du 16/05/2019 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien est soumise à l'obligation en matière d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

- > Cartographie :
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



